



MÉMENTO POUR LES CONTRÔLES DES HABITANTS

Obligation d'annoncer	Lorsque des ressortissants suisses partent à l'étranger ou reviennent en Suisse, le contrôle des habitants doit en informer le DFAE à Berne (conformément à la loi sur les Suisses de l'étranger, art. 12, al. 4, et art. 13, al. 3).
A qui doit être envoyée l'annonce ?	<p>Annonces d'arrivée et de départ : Représentation suisse à (p. ex. Berlin) Section Courrier DFAE 3003 Berne</p> <p>Pour connaître la représentation compétente à l'étranger, vous pouvez vous référer à la liste Excel correspondante, qui précise le pays de domicile, la province et la représentation suisse compétente.</p> <p>OU</p> <p>Annonces d'arrivée et de départ : DFAE Direction consulaire (DC) CSC/SCSR - bureau E27-27.216 Effingerstrasse 27 3003 Berne</p> <p>Courriel : kdbvu@eda.admin.ch</p> <p>(annonces électroniques (pdf) uniquement avec cryptage sûr)</p>
Données d'identification requises :	<p>Nom officiel, nom de célibataire, prénoms officiels, date de naissance, NAVS13, lieu(x) d'origine, état civil.</p> <p>En cas d'arrivée dans une commune suisse depuis l'étranger, les données suivantes doivent être communiquées en sus : date d'arrivée, adresse dans la commune, pays de provenance.</p> <p>Dans le cas d'un départ à l'étranger : date de départ, pays de destination, adresse (si connue).</p> <p>Pour les familles qui arrivent ou partent ensemble, il est possible d'annoncer une seule personne majeure avec toutes les informations requises et d'indiquer seulement les noms et prénoms officiels ainsi que le NAVS13 des autres membres de la famille.</p>
Formulaires d'annonce / modèles	<p>Les formulaires d'arrivée et de départ ou les extraits de registre de la commune peuvent naturellement être utilisés et envoyés au DFAE sans commentaire. Il convient de vérifier que ces déclarations ne comportent aucune donnée particulièrement digne de protection (p. ex. appartenance religieuse).</p> <p>Les contrôles des habitants qui ne disposent pas de formulaires d'annonce appropriés peuvent utiliser les modèles « Annonce d'arrivée / Annonce de départ » et la lettre d'accompagnement établis par nos soins.</p>
Mémento pour les Suisses de l'étranger	Le mémento pour les Suisses de l'étranger doit être remis aux ressortissants suisses qui s'apprentent à partir à l'étranger. Il contient les principales informations concernant l'annonce auprès d'une représentation suisse à l'étranger.
Contact pour toute question relative au système d'annonce :	DFAE Direction consulaire (DC) CSC/SCSR - bureau E27-27.216 Effingerstrasse 27 3003 Berne Tél. 058 463 57 14 Fax 031 322 78 66 Courriel : kdbvu@eda.admin.ch